

Image not found or type unknown



Règlement de la succession

Par **ziskov**, le **03/12/2007** à **23:44**

Bonjour, rnrnSuite au décès de ma mère en 2001, nous avons effectué les démarches concernant le notaire. rnrnMon père a transmis tous les documents demandés. rnrnCependant, depuis cette date, nous n'avons, mes soeurs et moi, plus aucune nouvelle de ce cher maître. Je l'ai contacté à plusieurs reprises par mail et par courrier pour un rendez-vous. Il n'a pas daigné me répondre. rnrnQuelles sont les démarches juridiques à effectuer pour faire avancer les choses. rnrnMerci de votre aide. rnrnCordialement rnrn[Modifier ma question]

Par **Upsilon**, le **04/12/2007** à **14:23**

Bonjour !rnrnIl y a vraisemblablement un manque de sérieux du notaire. En effet, meme si le conjoint a tout recueilli (en cas de donation), les enfants restent informés de l'évolution du dossier.rnrnPourquoi ne pas l'appeler ?